



?? Comment modifier les statuts d'une association ?

Fiche pratique publié le 26/04/2024, vu 2215 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une association peut librement modifier ses statuts pour procéder, par exemple, à un changement de nom, d'objet, de siège social.

[Téléchargez le Guide pratique de l'association ?](#)

1Prendre la décision de modification

Les statuts d'une association peuvent être librement modifiés.

Les statuts prévoient généralement ses conditions de modification, mais il peut arriver qu'ils ne prévoient rien.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Choisissez votre cas

Toutefois, la loi peut prévoir une disposition obligatoire. Tel est le cas pour les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, pour les associations de chasseurs,...

2Faire la déclaration en préfecture

Une association doit déclarer, dans les 3 mois, les modifications apportées à ses statuts au greffe des associations du département de son siège social.

Ces modifications peuvent porter sur l'un des sujets suivants :

- Nom de l'association (et de son sigle)
- Objet de l'association (c'est-à-dire son ou ses activités)

- Siège social
- Dispositions statutaires (modification du fonctionnement de l'assemblée générale, par exemple)

Ces modifications ne sont opposables aux tiers: Situation juridique que les tiers ne peuvent ignorer et qu'ils doivent respecter, même s'ils ne sont pas signataires qu'à partir du jour où elles sont déclarées au greffe des associations.

La déclaration s'effectue en ligne, par courrier ou sur place (se renseigner à l'avance sur les horaires d'ouverture). Elle est effectuée par l'un des dirigeants ou par une personne mandatée.

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- Exemplaires de la délibération et des statuts mis à jour et signés par au moins 2 dirigeants doivent être joints à la déclaration.
- Lorsque la démarche est accomplie par une personne mandatée, mandat portant signature d'un dirigeant

La déclaration donne lieu à la délivrance d'un récépissé (par courrier ou par mail). Ce document est utile à l'association dans ses démarches et doit être conservé.

Publication au Journal officiel

Seules certaines modifications peuvent faire l'objet, si les dirigeants le souhaitent, d'une publication au JOAFE: JOAFE : Journal officiel des associations et fondations d'entreprises. Il s'agit des modifications concernant l'un des sujets suivants :

- Nom de l'association (et de son sigle)
- Objet
- Adresse de son siège social

La demande de publication au JOAFE est incluse dans le formulaire de déclaration de modification en préfecture (en ligne et cerfa).

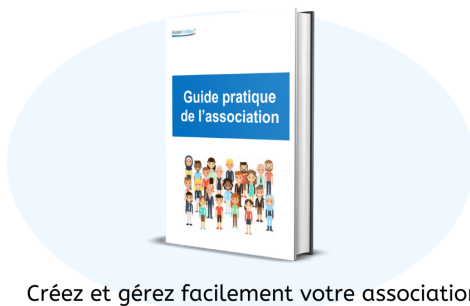
La publication au JOAFE est gratuite.

Sanction

En cas d'absence de déclaration, les dirigeants encourent une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € (3 000 € en cas de récidive).

Guide pratique de l'association

Edition 2022



Créez et gérez facilement votre association

Télécharger →

Source : service-public.gouv

A lire : [Modification des statuts d'une association : étapes à suivre](#)

Voir aussi notre guide : [Modifier les statuts d'une association](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association 2022-2023](#)
- [Modifier les statuts d'une association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Rédiger les statuts d'une association](#)

- [Quelle est la définition d'une association ?](#)
- [Pourquoi créer une association en 2023 ? Tous les avantages](#)
- [Combien de personnes minimum pour créer une association ?](#)
- [Comment créer une association en 2023 ?](#)
- [Quels documents fournir pour créer une association en 2023 ?](#)
- [Quel est le statut juridique d'une association ?](#)
- [Quels types d'associations peut-on créer ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une association collégiale ?](#)
- [Comment bien rédiger les statuts de son association ?](#)
- [Assemblée générale constitutive d'association : déroulement](#)